Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rétractation crédit auto

Par Seb2539

Bonjour,

Je viens de signer (il y a 2 jours) chez un concessionnaire Citroën pour l'achat d'un véhicule d'occasion.

Étant en possession de la totalité du budget requis, je comptais régler intégralement ce véhicule.

Lorsqu'il a été question de l'extension de garantie, le commercial m'a assuré qu'il était impossible d'y souscrire sans contracter un prêt sur une part modeste de l'achat du véhicule. A posteriori j'ai appris que tout ceci n'était qu'un stratagème commercial. Bref.

Cette souscription, auprès de Credipar, a été effectuée par signature électronique.

Le soir même je reçois un mail m'indiquant que les documents du contrats sont disponibles sur leur site, accessible avec un identifiant remis par le concessionnaire. N'ayant pas eu connaissance de cet identifiant je contacte le commercial qui me dit qu'il me sera remis lors de la vente vendredi prochain. Curieux non?

Désirant me rétracter, sans accès aux documents, comment puis-je faire valoir ce droit? Et sous quel délai ? Est-ce encore possible après l'achat du véhicule (J+8 après la signature de contrat Credipar)?

Merci par avance de m'éclairer.